

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.2 - ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N° 25-09-587

Le lundi 15 septembre 2025 à 10h00, le Comité Syndical de l'Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, convoqué par courriel le 18 juillet 2025, s'est réuni en visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE			
					Pour	Contre	Abstention	
REGION OCCITANIE (4X3)								
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				3			
Patrice GARRIGUES	OUI				3			
Yann HÉLARY	OUI				3			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON			OUI	0			
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X3)								
Marie-Laure CUVELIER	NON			OUI	0			
Delphine EYCHENNE	OUI				3			
Annick COUSIN	NON			OUI	0			
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		3			
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x2)								
Jean-Michel FABRE	OUI				2			
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. GILLÉ		2			
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2x2)								
Alain BELLOC	NON	OUI	Mme COUTURIER		2			
Emmanuel CROS	NON			OUI	0			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x2)								
Philippe BOUSQUIER	NON			OUI	0			
Paul VO VAN	OUI				2			
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2x2)								
Martine COUTURIER	OUI				2			
Hervé GILLÉ	OUI				2			
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE (2X2)								
Jean-Paul FERRÉ	NON	OUI	M. FABRE		2			
Jérôme BLASQUEZ	NON			OUI	0			
DEPARTEMENT DU GERS (2X2)								
Dominique GONELLA	OUI				2			
Céline SALLES	OUI				2			
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES (2X2)								
Bernard VERDIER	OUI				2			
Maryse BEYRIE	OUI				2			
Totaux					37	0	0	

Membres en exercice	22	Suffrages exprimés	37
Membres présents	12	Vote pour	37
Membres représentés	4	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	19,5
Nombre de votants	16		
Appréciation du quorum	12		

DÉLIBÉRATION N° 25-09-587

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-8, L.5211-1 et suivants, et L.5721-1 à L.2121-11,

VU la délibération n° D25-01-546 en date du 31 janvier 2025 approuvant les nouveaux statuts du syndicat, qui prévoient notamment son changement de nom en Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens ainsi que l'élargissement de sa gouvernance et l'arrêté préfectoral du 23 juin 2025 les ratifiant,

VU la délibération n° D25-01-547 du Comité Syndical en date du 31 janvier 2025 approuvant la dernière version du règlement intérieur,

VU le projet de règlement intérieur joint en annexe,

VU le rapport du président,

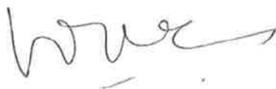
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE le règlement intérieur actualisé joint en annexe,

AUTORISE le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Fait à TOULOUSE, le 15 septembre 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE

